

Annexe 3

Contributions recouvrées 2005 (CR₀₅)

En 2005, EDF, EDM et 72 ELD ont été compensées en tout ou partie des charges de service public prévisionnelles qui leur avaient été notifiées, cela :

- en interne, par les contributions recouvrées auprès de leurs clients finals ;
- et, pour certains, par les reversements reçus de la Caisse des dépôts et consignations, qui perçoit les contributions des consommateurs finals d'électricité n'utilisant pas, pour tout ou partie de leur consommation, les réseaux publics de transport et de distribution (les produits financiers réalisés dans la gestion du fonds, soit 235 k€ en 2005, sont aussi reversés aux opérateurs).

La compensation reçue par opérateur au 30 juin 2006 est donnée dans le tableau suivant :

Fournisseur	Compensation 2005 reçue au 30 juin 2006 (k€)
Electricité de Strasbourg	8 082,4
Gaz et Electricité de Grenoble	7 854,3
Usine d'électricité de Metz	1 669,2
Coopérative d'électricité de Saint-Martin de Londres	634,2
Régie communale d'électricité de Montataire	556,0
SOREGIES - Régie d'électricité de la Vienne	496,7
Energie Développement Services du Briançonnais	416,0
Régie du syndicat électrique intercommunal du Pays chartrain	414,9
OUEST Energie	376,5
Régie municipale électrique de Quillan	199,9
SICAE de Ray-Cendrecourt	199,9
SICAE Oise	170,0
SICAE de la Somme et du Cambrésis	162,8
Société d'électrification rurale du Carmausin	134,9
Vialis - régie municipale de Colmar	111,9
SICAE de Précy Saint-Martin	105,2
Régie municipale d'électricité de Valloire	89,3
Usines municipales d'Erstein	73,0
Régie municipale d'électricité de Loos	66,0
Régie d'électricité d'Elbeuf	60,5
Régie d'électricité de Seyssel	55,0
51 ELD	637,9
Total ELD	22 566
EDM	7 280
EDF	1 664 237
TOTAL	1 694 083

L'écart entre les charges prévisionnelles 2005 des opérateurs et les compensations reçues est détaillé ci-dessous :

	Charges 2005 prévisionnelles	Compensation 2005 reçue au 30/6/06*	Charges 2005 résiduelles
EDF	1 704,1	1 664,2	39,9
ELD	23,8	22,6	1,2
EDM	7,3	7,3	0,0
Total	1 735,2	1 694,1	41,1

* y compris les produits financiers reversés aux opérateurs (235 k€)

La compensation des opérateurs est plus faible que leurs charges prévisionnelles. Cet écart se justifie ainsi :

	TWh	M€
Contributions non recouvrées au titre de 2005 au 30 juin 2006		41,1
<i>CSPE 2005 à créditer au 30/6/06</i>	1,4	6,1
<i>Arrondi de la contribution unitaire 2005 de 4,58 à 4,5 €/MWh</i>		30,0
<i>Impayés au 30/06/06</i>		5,0

Les 1,4 TWh qui restent à créditer au 30 juin 2006 sont fournis par EDF mais non encore facturés (énergie en compteur).

Les 5 M€ d'impayés correspondent à 0,3% de la CSPE facturée, taux comparable avec les taux d'impayés constatés par EDF sur la facturation globale de l'électricité.